

**Avertissement : Les résultats présentés reposent sur un système de remontées rapides. Il s'agit de données provisoires**

Bilan du mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
<b>Mai 2025 provisoire</b>	<b>47</b>	<b>1</b>	<b>55</b>	<b>20</b>
Mai 2024 définitif	40	3	60	19
Variation	7	-2	-5	1
Evolution 2025/2024	18%	-67%	-8%	5%

Le mois de mai 2025 présente un bilan de 1 tué en baisse par rapport à mai 2024 (3 tués), les accidents sont en hausse, les blessés sont en baisse à l'exception des blessés hospitalisés en légère hausse

Bilan 5 mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
<b>5 mois 2025 provisoire</b>	<b>254</b>	<b>16</b>	<b>347</b>	<b>105</b>
5 mois 2024 définitif	232	10	311	98
Variation	22	6	36	7
Evolution 2025/2024	9%	60%	12%	7%

Le cumul de mai 2025 montre une augmentation de la mortalité routière, des accidents et des blessés

Tués par catégorie d'usagers en cumul	Piéton	Cycliste	Cyclo	Moto	Voiturette	VL	PL	Total
<b>Année 2025</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
Année 2024	0	0	0	8	0	2	0	10

Le cumul de mai 2025 montre une augmentation de la mortalité routière par rapport à l'année 2024, les tués 2RM sont en hausse (+ 1 tué) et représentent 56% des tués en 2025, les tués piétons sont en hausse (+ 2 tués) ainsi que les tués VL (+ 3 tués)

### Sécurité routière :

Le chiffre du mois : **1 tué** en mai 2025

**Le casque** : Le port du casque correctement attaché est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'un deux-roues motorisé (art. R431-1 du code de la route).

En effet, les traumatismes crâniens sont la cause principale de handicaps lourds et de décès parmi les motocyclistes.

Sanctions : Le non-port du casque est sanctionné d'une amende de quatrième classe et du retrait de 3 points sur le permis de conduire.

**De 2019 à 2023 en Martinique, les tués 2RM représentent 46% des tués (63 tués sur 136 tués), 1 tué sur 2 n'avait pas le casque. En 2024, les tués 2RM représentent 71% des tués (17 tués sur 24 tués), 93% des tués 2RM n'avaient pas le casque**

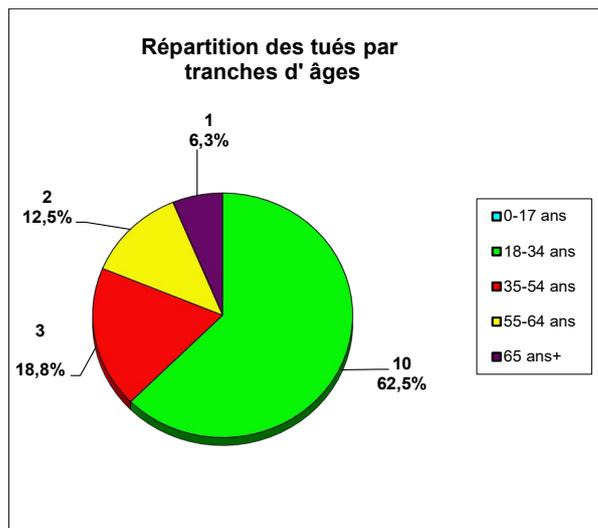
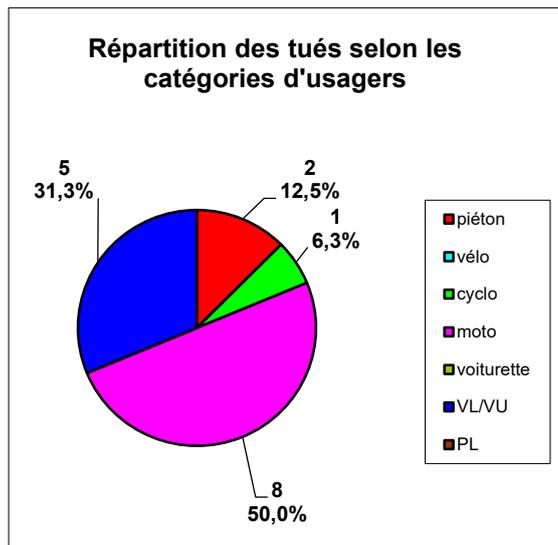
Retrouvez toute la sécurité routière en ligne :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/>

ou en flashant ce code depuis votre smartphone ou tablette



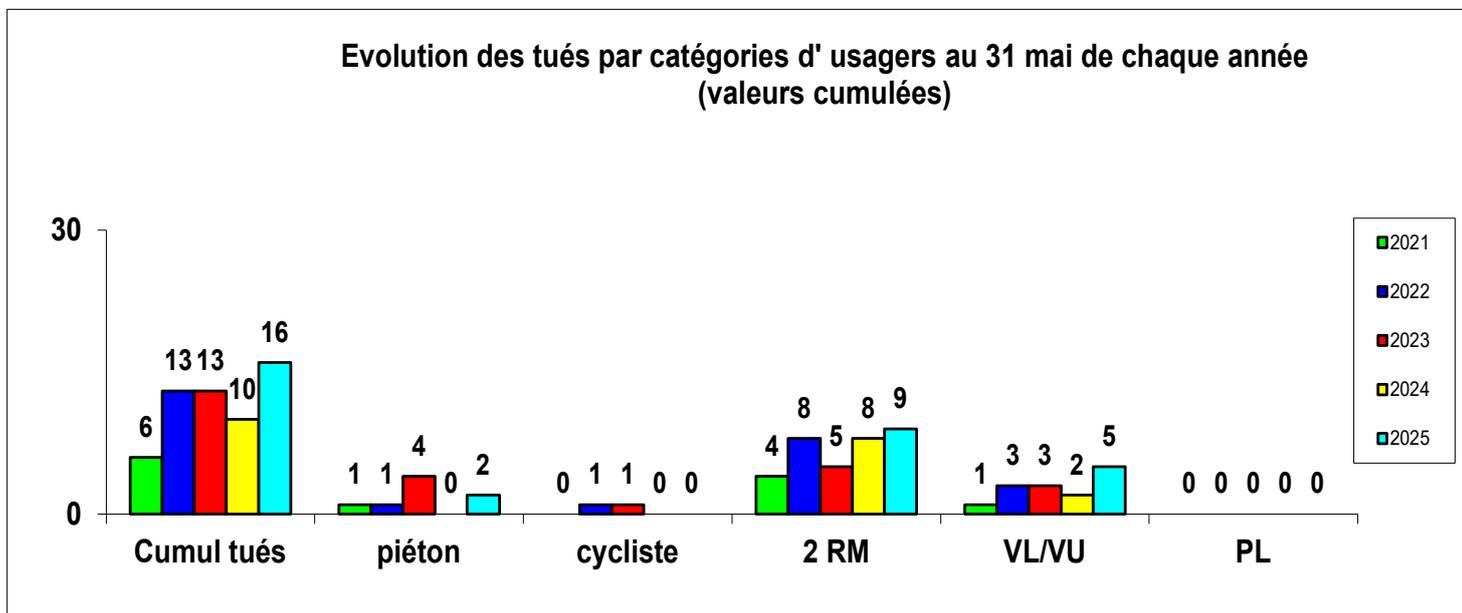
Répartition du nombre de tués (valeurs calculées depuis le début de l'année 2025) par tranches d'âge et par catégories d'usagers :



69% des tués sont des usagers vulnérables (\*)

69% des tués sont des hommes, la moyenne d'âge des tués en 2025 est de 36,6 ans pour 16 tués (contre 30,9 ans en 2024 pour 10 tués) – les 18-34 ans c'est 63% des tués

(\*) : piétons, cyclistes, 2RM



La mortalité routière au 31 mai 2025 (16 tués) est en augmentation par rapport à 2024 (10 tués) et en augmentation par rapport à la moyenne des 4 dernières années (11 tués). La mortalité 2RM et VL est à un niveau élevé en 2025, soit les chiffres les plus élevés des 5 dernières années, soit 9 tués 2RM et 5 tués VL

accident corporel : (mortel et non mortel) de la circulation routière est un accident qui :  
provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager ayant nécessité des soins médicaux ;

survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;

implique au moins un véhicule

Tué: victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé hospitalisé (BH) : blessé hospitalisé plus de 24 heures, non décédé dans les 30 jours

Blessé léger (BL) : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise comme patient à l'hôpital plus de 24 heures

2RM : les deux-roues motorisés regroupent les motocyclettes, les scooters et les cyclomoteurs de toutes cylindrées y compris à 3 roues

## La tendance est haussière sur 12 mois

**Evolution des tués sur une année en glissement annuel, est figuré pour chaque mois, le total des tués sur les 12 mois écoulés (ce mois inclus et les tués des 11 mois précédents)**

